



Un Peuple-Un But-Une Foi

-----  
VILLE DE PIKINE

**ANALYSE** : Délibération autorisant la signature d'un protocole d'accord entre la ville de Pikine et l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS)

**Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 30 juin 2022**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;  
Vu le décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;  
Vu la délibération n° 01 en date du 15 février 2022 portant élection des adjoints au maire de la ville de Pikine ;  
Vu le procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;  
Vu le projet de protocole d'accord entre la ville de Pikine et l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) ;  
Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

**Article premier** : Il est autorisé au Maire la signature d'un protocole d'accord entre la ville de Pikine et l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS).

**Article 2** : Ce protocole d'accord a pour objet de définir les conditions de coopération entre la ville de Pikine et l'UVS pour la réalisation de programmes de développement.

**Article 2** : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Fait et délibéré en Mairie le 30 juin 2022**

